

Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

MARDI 24 OCTOBRE 2023 à 18 H 00
Réunion au siège de l'USESA
4 Bis Avenue Gustave Eiffel à CHATEAU- THIERRY 02400

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 septembre 2023

Délégation de Service Public :

- 2) Rapports de contrôle financier 2022 des Délégations de Service Public

Mode de gestion :

- 3) Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion : attribution du marché (2023 USESA 08)

Marchés Publics :

- 4) Accord cadre à bons de commande pour des prestations de levés topographiques : attribution du marché (2023 USESA 13),
- 5) Accord cadre à bons de commande pour la réalisation de diagnostics béton, étude géotechnique, matières dangereuses et contrôles de compactage : attribution du marché (2023 USESA 14),
- 6) Accord cadre à bons de commande pour la détection et géolocalisation des réseaux enterrés : attribution du marché (2023 USESA 15),

Administration générale :

- 7) Modification du tableau des emplois,
- 8) Nomination d'un référent déontologue pour les élus,

9) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président,

10) Questions diverses.

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 16 octobre 2023

Le Président

Hugues DAZARD



Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :

Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT)

Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USESA du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.

A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.

Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USESA par mail à contact.eau@usesa.fr

Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci. Ces documents seront transmis par l'USESA au suppléant désigné.